



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÉSOLUTION SUR UN P.P.C.M.O.I.

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de résolution visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), de ce qui suit:

P.P.C.M.O.I. (271, rang Lepage)

Lors d'une assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 1^{er} octobre 2025, le Conseil municipal a adopté **le projet de résolution** visant à autoriser un projet de construction, de modification ou d'occupation du 271, rang Lepage, de la manière suivante :

LES OBJETS :

Que le projet de résolution ci-haut mentionné contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées pour être soumis à la procédure d'enregistrement, étape préliminaire au processus d'approbation référendaire. Le projet de P.P.C.M.O.I. vise à permettre le remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis pour un usage commercial (« Autres services de travaux spécialisés de construction – 6649 – C10 (Commerce lourd et activité para-industrielle) »).

La zone concernée :

A010 : Voir le plan ci-joint.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 novembre 2025 à 19h30 en la salle Mario-Gauthier de l'hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines situé au 139, boulevard Sainte-Anne. Ce projet de résolution peut être consulté au bureau de la Municipalité, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi ou peut être demandé par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 16 octobre 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Geneviève Lasure".

Geneviève Lasure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière

LÉGENDE

-  Zone visée
-  Zone contiguë

AVIS PUBLIC
PPCMOI
(271, rang Lepage)



1:25000

Date :

2025-10-09